

Évaluation des spécialistes en procédés administratifs
et des conseillers aux établissements

Nos enquêtes confirment nos prétentions !

À retenir

Nos nouvelles
enquêtes confirment
nos prétentions
sur l'évaluation
des spécialistes en
procédés administratifs
et des conseillers aux
établissements

Nous avons fait nos devoirs pour faire débloquer le dossier de l'évaluation des spécialistes en procédés administratifs et des conseillers aux établissements. Au départ, notre volonté était d'enquêter de nouveau les deux titres d'emplois de manière conjointe, mais la partie patronale a refusé cette proposition.

Nous avons donc procédé à de nouvelles enquêtes sur une base syndicale en rencontrant des travailleuses et des travailleurs œuvrant dans différentes régions et au sein de divers établissements. Cela nous a permis de consolider notre position selon laquelle ces titres d'emploi doivent obtenir une valeur supérieure.

Un désaccord persistant

Les spécialistes en procédés administratifs et les conseillers aux établissements sont parmi les rares titres d'emploi n'ayant toujours pas fait l'objet d'entente de relativité salariale. Lors de la dernière ronde de négociation du secteur public, un comité de travail avait été mis en place pour poursuivre les discussions sur l'évaluation de ces titres d'emploi.

Les travaux d'évaluation menés depuis quelques mois en intersyndicale - Confédération des syndicats nationaux (CSN) et Fédération des

travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ) - nous permettent aujourd'hui d'avoir encore plus d'arguments pour défendre notre vision de la valeur de ces titres d'emploi. D'autant plus que nos analyses sont basées sur la réalité du travail actuelle des spécialistes en procédés administratifs et des conseillers aux établissements.

De son côté, la partie patronale reste campée sur sa position sans avoir actualisé son travail d'enquête pour étayer ses arguments. Le désaccord persiste donc sur la valeur des emplois. Rappelons que le résultat de l'évaluation du Conseil du trésor aurait comme conséquence de placer les salariés-es hors échelle salariale. Concrètement, aux yeux de l'employeur, le salaire actuel de ces titres est trop élevé par rapport à la valeur réelle de leur emploi.

Poursuivre les efforts pour un déblocage

Cette réponse est insatisfaisante etc'est pourquoi nous maintenons nos revendications auprès du gouvernement. Avec la négociation en cours, nous allons d'ailleurs porter le sujet à la table de négociation du Front commun pour parvenir enfin à nous entendre sur un rangement. Il est temps de reconnaître ces travailleuses et ces travailleurs à leur juste valeur !